



**PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**IAL-16**

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION  
DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS  
DE LA COMMUNE DE FEGREAC**

**LE PRÉFET**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° IAL-01 du **- 1 FEV. 2006** relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques ;

**VU** le plan de prévention des risques d'inondation du bassin aval de la Vilaine et de ses affluents approuvé par arrêté préfectoral le 3 juillet 2002 ;

**SUR** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de FEGREAC sont consignés dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- le document d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs, comprenant la liste des documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la fiche synthétique sur la nature et l'intensité des risques présents dans la commune,
- les extraits cartographiques des zones exposées,
- la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune,

Ce dossier et les documents de référence attachés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et en mairie.

.../...

## ARTICLE 2

Ce dossier communal d'informations sera mis à jour au regard de l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

## ARTICLE 3

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de Fégréac et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

L'arrêté et le dossier d'information seront accessibles à partir du site internet de la préfecture ([www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr)).

## ARTICLE 4

Les obligations découlant pour les vendeurs et les bailleurs des dispositions de l'article L 125-5 du code de l'environnement sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique des arrêtés préfectoraux prévus à ce même article.

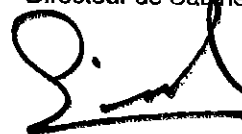
## ARTICLE 5

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Châteaubriant, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, la directrice régionale de l'environnement, le directeur départemental de l'équipement, et le maire de Fégréac sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait  
le 1 FEV. 2006

Le Préfet

Pour le Préfet, le Sous-Préfet  
Directeur de Cabinet



Ziad KHOURY

# DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION

---

## FEGREAC

---

- Document d'information
- Fiche synthétique
- Extraits cartographiques
- Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles ou technologiques

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n° IAL-16 du **1 FEV. 2006**

Février 2006



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

## Commune de FEGREAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° IAL-16

du

- 1 FEV. 2006

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non   
approuvé date 3 juillet 2002 aléa Inondation

Les documents de référence sont :

- note de présentation, règlement et cartographie réglementaire du PPR Vilaine Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non   
date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- Extrait du zonage réglementaire du PPR en date du 3 juillet 2002 - 3 planches A4

Date d'élaboration de la présente fiche **Février 2006**

## FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de FEGREAC

### RISQUE IDENTIFIE PAR UN PPR

Risque d'inondation du bassin aval de la Vilaine et de ses affluents pour lequel un plan de prévention des risques (PPR), valant servitude d'utilité publique, a été approuvé le 3 juillet 2002.

### DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE INONDATION

#### ● Nature de la crue

Les inondations du bassin aval de la Vilaine et de ses affluents sont des inondations par débordement de rivières relevant de la catégorie des crues lentes de plaine ; celles-ci, généralement hivernales, résultent de pluies prolongées sur des sols assez perméables et peu pentus où le ruissellement est long à se déclencher.

#### ● Caractéristiques de la crue

Les crues centennales retenues comme références pour le PPR précité sont :

- en ce qui concerne REDON et la Vilaine à l'aval de cette ville : la crue historique de janvier 1995
- s'agissant de l'Oust et de la Vilaine en amont de REDON : une crue calculée par modélisation mathématique.

#### ● Intensité et qualification de la crue

Généralement, une crue est composée de deux paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Toutefois, cette dernière étant très homogène dans le lit majeur du secteur étudié, seule la hauteur de submersion, variable, a pu être utilisée pour qualifier la crue en trois aléas différents dont la définition est rappelée ci-après :

- aléa faible : profondeur de submersion inférieure à 0,50 mètre ;
- aléa moyen : profondeur de submersion comprise entre 0,50 mètre et 1 mètre ;
- aléa fort : profondeur de submersion supérieure à 1 mètre.



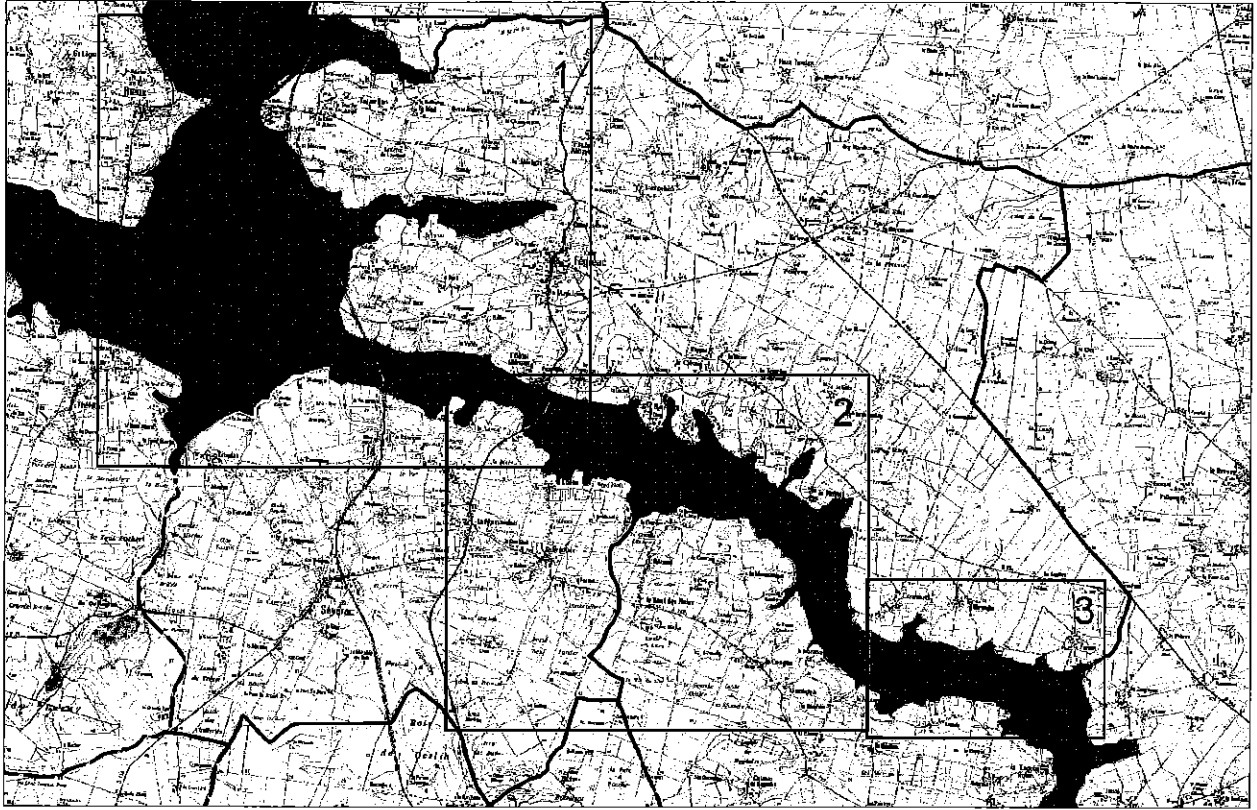
**Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance  
de l'état de catastrophe naturelle ou technologique  
sur le territoire de la commune de FEGREAC  
(Loire-Atlantique)**

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44057	FEGREAC	Inondations et coulées de boue	24/05/1992	24/05/1992	06/11/1992	18/11/1992
44057	FEGREAC	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44057	FEGREAC	Inondations et coulées de boue	05/01/2001	05/01/2001	12/02/2001	23/02/2001

**RAPPEL**

**Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.**


# EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU PPRI DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE COMMUNE DE FEGREAC



## PLAN DE SITUATION


### Champ d'Expansion des Crues (C.E.C.)

 Secteur C.E.C. Zone 1 A aléa faible

 Secteur C.E.C. Zone 2 A aléa moyen à fort

### Zones Urbaines (Z.U.)

 Secteur Z.U. Zone 1 B aléa faible

 Secteur Z.U. Zone 2 B aléa moyen à fort

## LEGENDE DES CARTES

# COMMUNE DE FEGREAC (1)

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES



	Z1A
	Z2A
	Z1B
	Z2B
	Limite communale

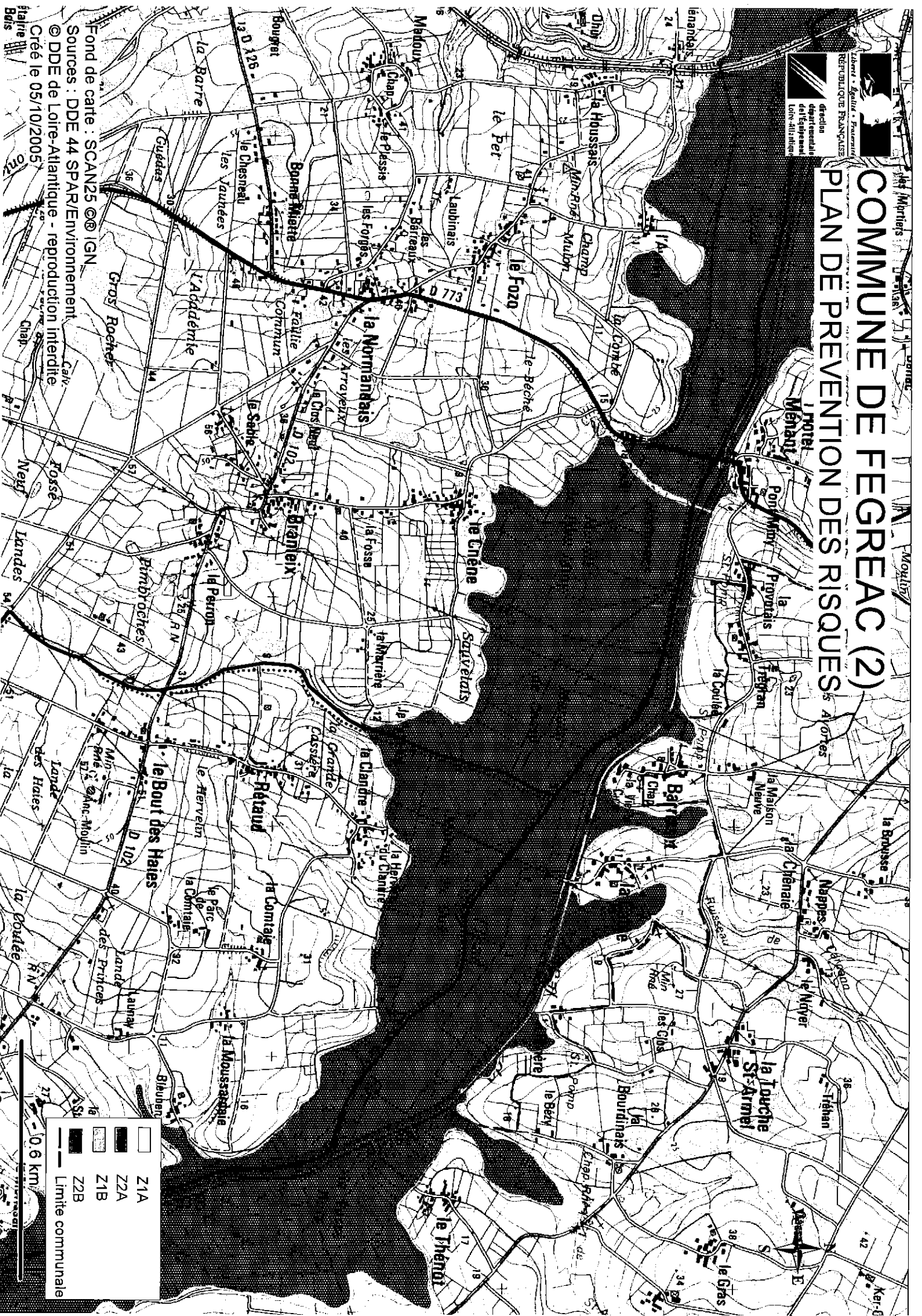
Fond de carte : SCAN25 © IGN  
 Sources : DDE 44 SPAR/Environnement  
 © DDE de Loire-Atlantique - reproduction interdite  
 Créé le 05/10/2005





# COMMUNE DE FEGREAC (2)

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES



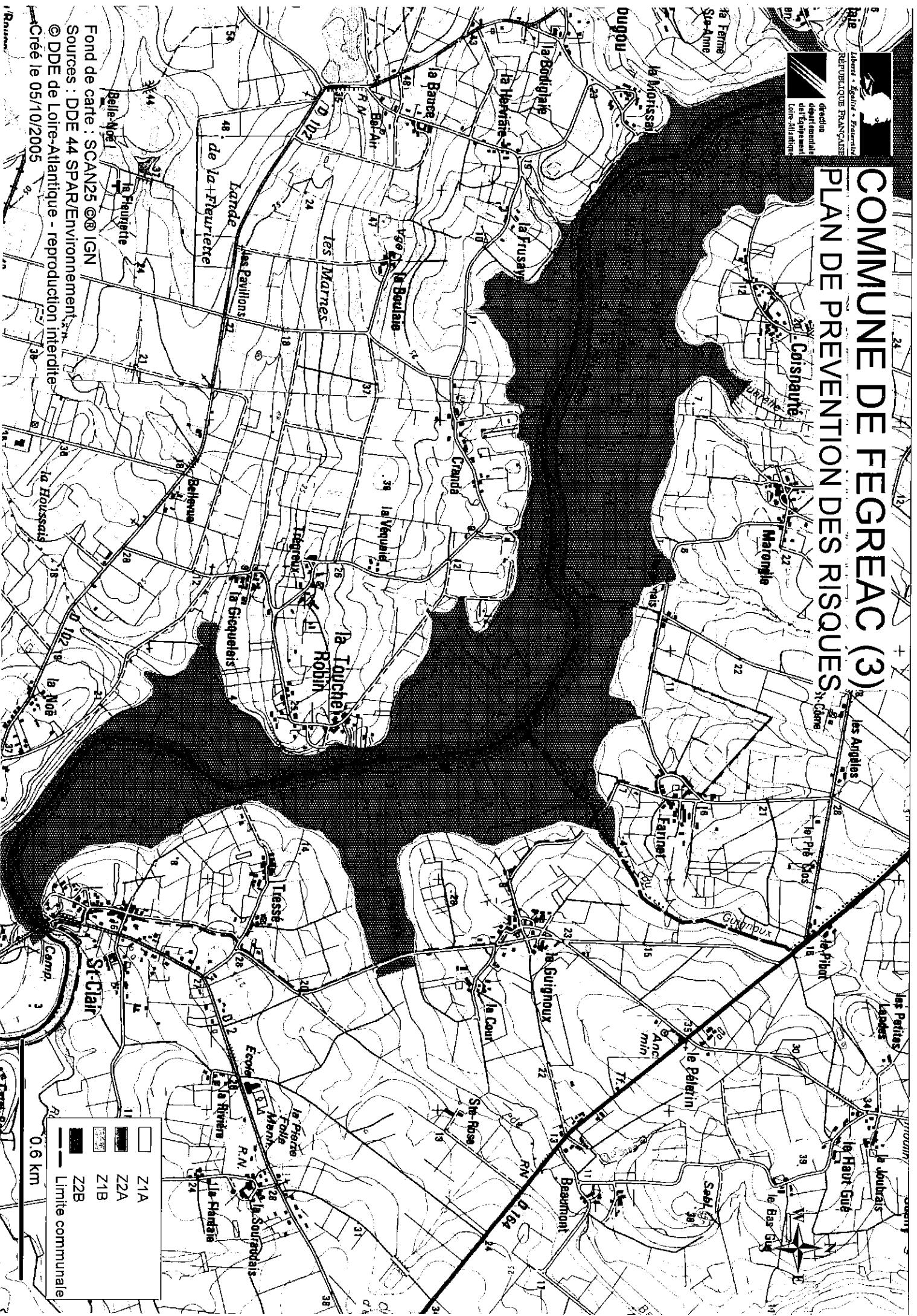
	Z1A
	Z2A
	Z1B
	Z2B
	Limite communale

Fond de carte : SCAN25 © IGN  
 Sources : DDE 44 SPAR/Environnement  
 © DDE de Loire-Atlantique - reproduction interdite  
 Créé le 05/10/2005



# COMMUNE DE FEGREAC (3)

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES



Fond de carte : SCAN25 © IGN  
Sources : DDE 44 SPAR/Environnement  
© DDE de Loire-Atlantique - reproduction interdite  
Créé le 05/10/2005

- Z1A
- Z2A
- Z1B
- Z2B
- Limite communale

0.6 km